

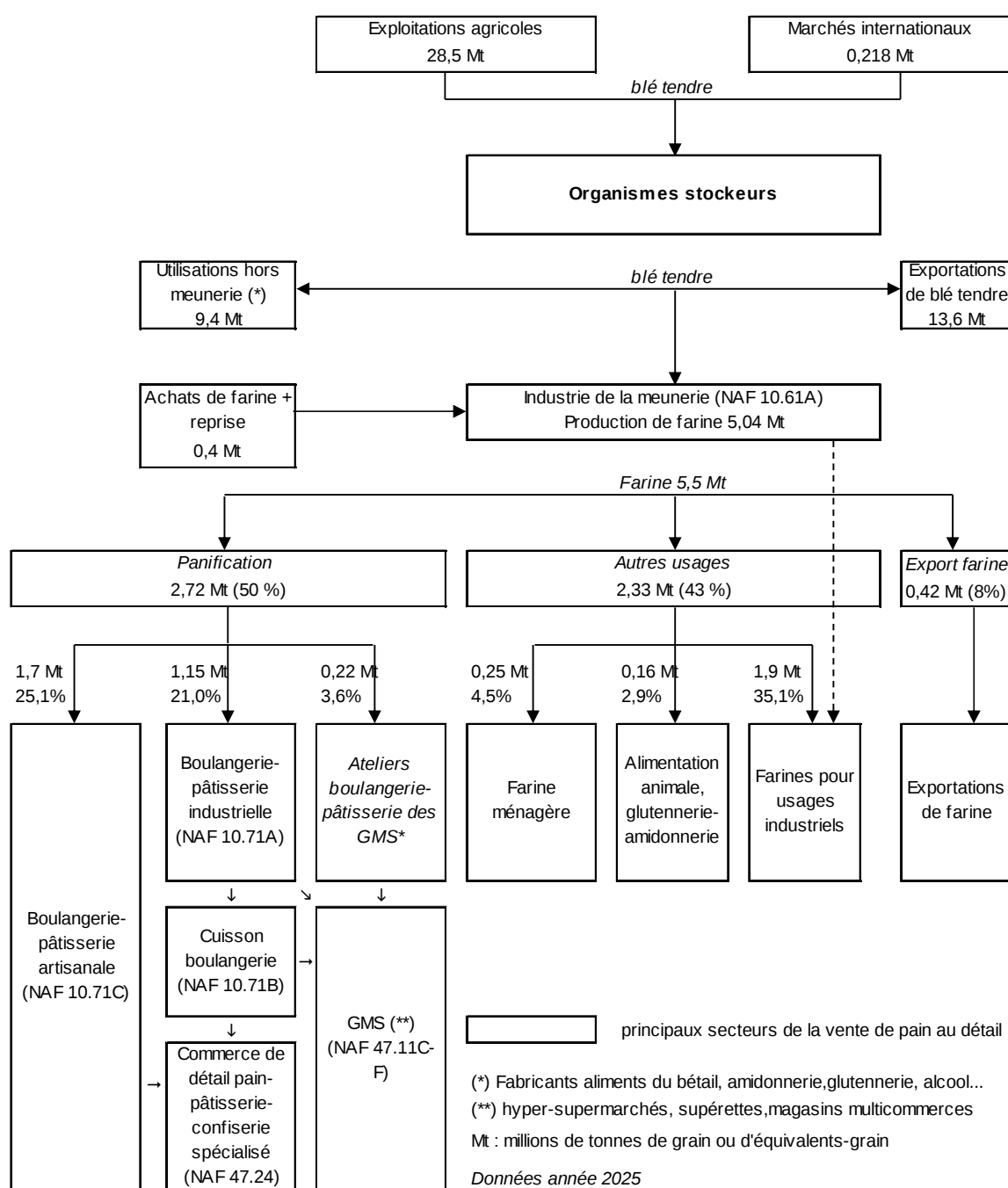
Section 7 – Pain

Il est recommandé de commencer par lire la méthode générale de l'Observatoire décrite dans le Chapitre 1.

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE BLE TENDRE FARINE PAIN

Schéma 24

Cartographie des flux de blé tendre issus de la collecte française et des échanges de grains dans la filière blé tendre - farine - pain (en équivalent grains) en 2025



principaux secteurs de la vente de pain au détail

(*) Fabricants aliments du bétail, amidonnerie, glutennerie, alcool...

(**) hyper-supermarchés, supérettes, magasins multicommerces

Mt : millions de tonnes de grain ou d'équivalents-grain

Données année 2025

Source : États déclaratifs FranceAgriMer

Cultivé sur 4,7 Mha en moyenne au cours des cinq dernières campagnes (source FranceAgriMer), le blé tendre est la principale céréale produite en France : le volume de production s'établit en moyenne sur les cinq récoltes 2021 à 2025 à 32 Mt. La campagne commerciale du blé tendre s'étend du 1^{er} juillet de l'année N (début de la moisson) au 30 juin de l'année N+1. L'analyse en année civile nécessite donc d'agréger des données issues de deux campagnes commerciales.

Chaque année, environ **la moitié des disponibilités en blé tendre est exportée**, principalement vers les **pays tiers**, les volumes restants étant **utilisés sur le territoire national**. La quasi-totalité du blé tendre consommé en France est produite localement, les importations représentant à peine 1 % de la production nationale.

Le secteur de la **meunerie** transforme environ **5 Mt** de blé tendre par an en farine, dont la moitié est destinée à la **panification**. La panification est réalisée majoritairement par les boulangeries-pâtisseries artisanales (**25,1 %**) et par l'industrie (**21 %**), dans une moindre mesure par les **GMS (3,6 %)** d'après la cartographie des flux ci-dessus.

La boulangerie artisanale reste dynamique, avec environ 30 000 magasins¹ en 2021, réalisant près de la moitié de la panification française. C'est le seul produit suivi par l'observatoire pour lequel la vente au détail en GMS n'est pas largement majoritaire et c'est donc également le seul pour lequel la vente au stade artisanal est prise en compte.

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE PAIN

Stade matière première agricole :

La référence retenue comme **prix du blé tendre meunier à la première mise en marché** est, faute de mieux, la cotation « *départ Eure et Eure-et-Loir* » (source : SSP, d'après presse spécialisée « *La Dépêche – Le Petit Meunier* »). Cette référence présente pour l'Observatoire certains inconvénients :

- il s'agit d'un prix « *local* », alors que les données de prix sur les autres maillons de la chaîne sont des moyennes nationales ;
- le produit coté n'est pas intégralement destiné à la meunerie française ;
- les caractéristiques du produit coté ne sont pas précisément celles du « *BPMF* » (blé pour la meunerie française).

Les données de prix céréaliers disponibles sont mal adaptées à l'objet de l'Observatoire, car il ne s'agit pas toujours de prix pour le marché intérieur et les cotations, limitées à quelques places, ne constituent pas des prix moyens d'offre nationale pondérés par les volumes des transactions.

Les cotations céréalières disponibles portent en effet sur les prix suivants :

- **les prix « départ »** : prix du négoce en bassin de production. Ils ne comprennent pas le coût de transport de la marchandise. Les prix en culture ou prix payés aux producteurs peuvent se déduire des prix « départ » en ôtant la marge des organismes stockeurs, ainsi que les taxes à la charge du producteur ;
- **les prix « rendu »** : comprennent le transport jusqu'au lieu de destination : port d'exportation (Rouen, par exemple) ou zone de consommation. Le rendu Rouen est fortement « directeur » sur le marché français, en raison de l'importance du débouché « exportation » pour le blé tendre (la moitié des utilisations) et que plus de la moitié de ces exportations passent par Rouen ;
- **les prix « FOB » (*Free On Board*)** : c'est-à-dire après chargement des marchandises à bord des navires pour l'exportation.

¹ Source Insee, code APE 1071 C

Les marchés à terme constituent une autre source d'information sur les prix de la matière première pour les opérateurs des filières des céréales. Pour le blé tendre, la référence est le contrat Euronext.

Le circuit représenté commence donc à la sortie des organismes stockeurs et non à la production agricole et le prix du blé intègre ainsi la marge de ces opérateurs, qui n'est pas chiffrée.

Stade industrie et détail :

L'Insee fournit à l'Observatoire des indices permettant de calculer des **prix moyens mensuels des farines boulangères** par destination : boulangerie artisanale (environ la moitié), boulangerie industrielle (environ 40 %), ateliers de boulangerie des GMS (un peu moins de 10 %).

Au stade du commerce de détail, c'est le **prix moyen mensuel de la baguette courante, tous circuits de vente confondus (source : Insee)** qui est retenu pour les travaux de l'Observatoire. Il n'existe pas de données de panels sur les prix dans la boulangerie artisanale, et le pain en GMS, suivi par ces panels, ne représente qu'une part minime du marché.

Un **prix moyen mensuel sortie meunerie du « panier » de farines panifiables** est calculé en pondérant les prix des différents types de farines boulangères par le poids des différents circuits dans la panification. Ce prix moyen de farine est ainsi homogène avec la « *baguette courante moyenne tous circuits* » suivie au détail.

Le calcul de la part de la matière première blé tendre dans la baguette s'appuie sur les coefficients techniques moyens qui ont été détaillés dans l'édition 2013² du rapport de l'Observatoire.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DU PRIX DE LA BAGUETTE

En 2025, le prix moyen du blé tendre est en léger retrait, dans un contexte de disponibilités mondiales abondantes et de pression concurrentielle accrue, notamment origine mer Noire. Cette détente relative des cours, malgré une volatilité toujours présente, contribue à limiter la progression des prix au détail.

Sous l'effet de ce repli des matières premières, la part du blé dans le prix de la baguette diminue à nouveau en 2025, s'inscrivant durablement autour de 5 à 6 %, soit un niveau proche de celui observé entre 2016 et 2020, avant la période inflationniste (Graphique 172). La baguette demeure ainsi le produit pour lequel le poids de la matière première agricole est le plus faible parmi ceux suivis par l'Observatoire.

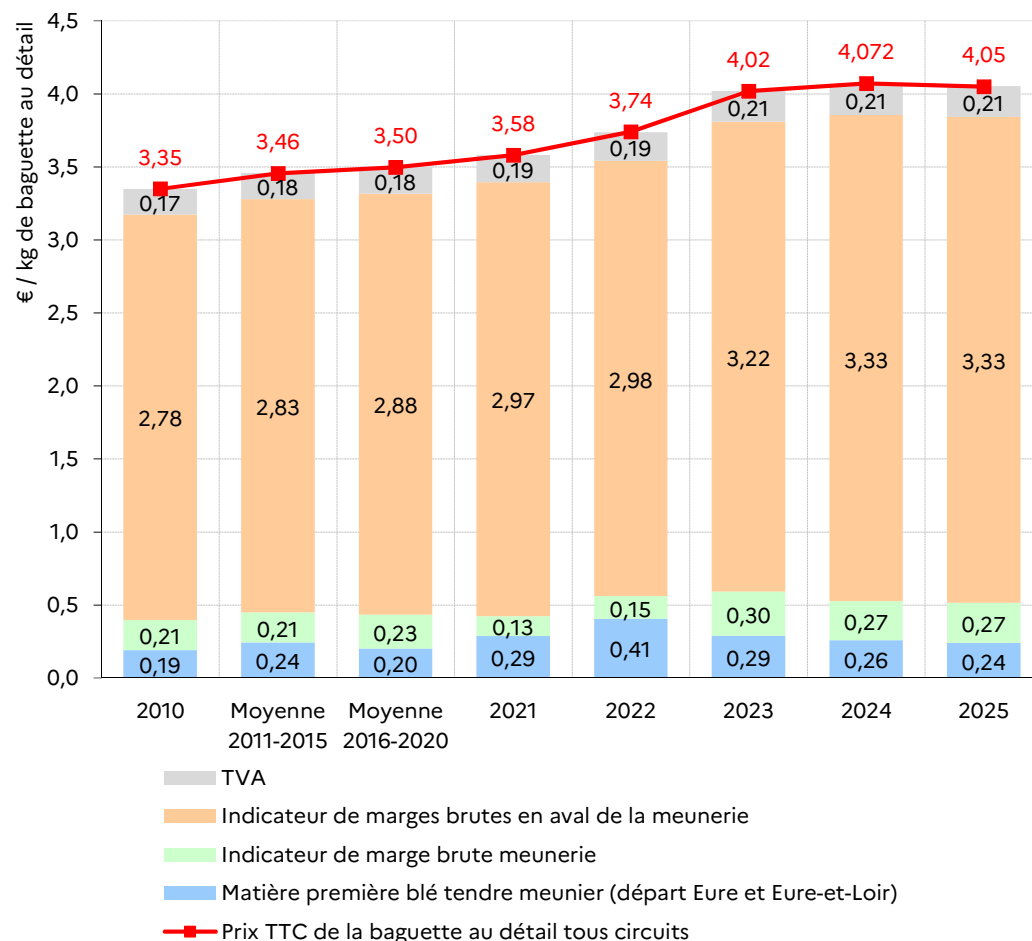
Lors de l'augmentation du coût de la matière première de 2021 et 2022, la marge brute de la meunerie s'était fortement contractée. En 2023, elle s'était reconstituée. En 2025, elle reste stable et sa part dans le prix au détail retrouve les 7 % observés entre 2016 et 2020.

En aval, la marge brute agrégée est stable, les coûts de production étant toujours élevés (énergie, salaires). Cela qui contribue à maintenir les prix au détail à des niveaux élevés malgré la détente des matières premières. En 2025, le prix moyen au détail de la baguette courante tous circuits se stabilise autour de 4 €, après deux années de forte hausse en 2021 et 2022 (Graphique 171).

² <https://www.franceagrimer.fr/content/download/28098/248739/file/Rapportparlement2013.pdf>

Graphique 171

Composition du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer. « La Dépêche - Le Petit Meunier ». Insee

Points d'attention :

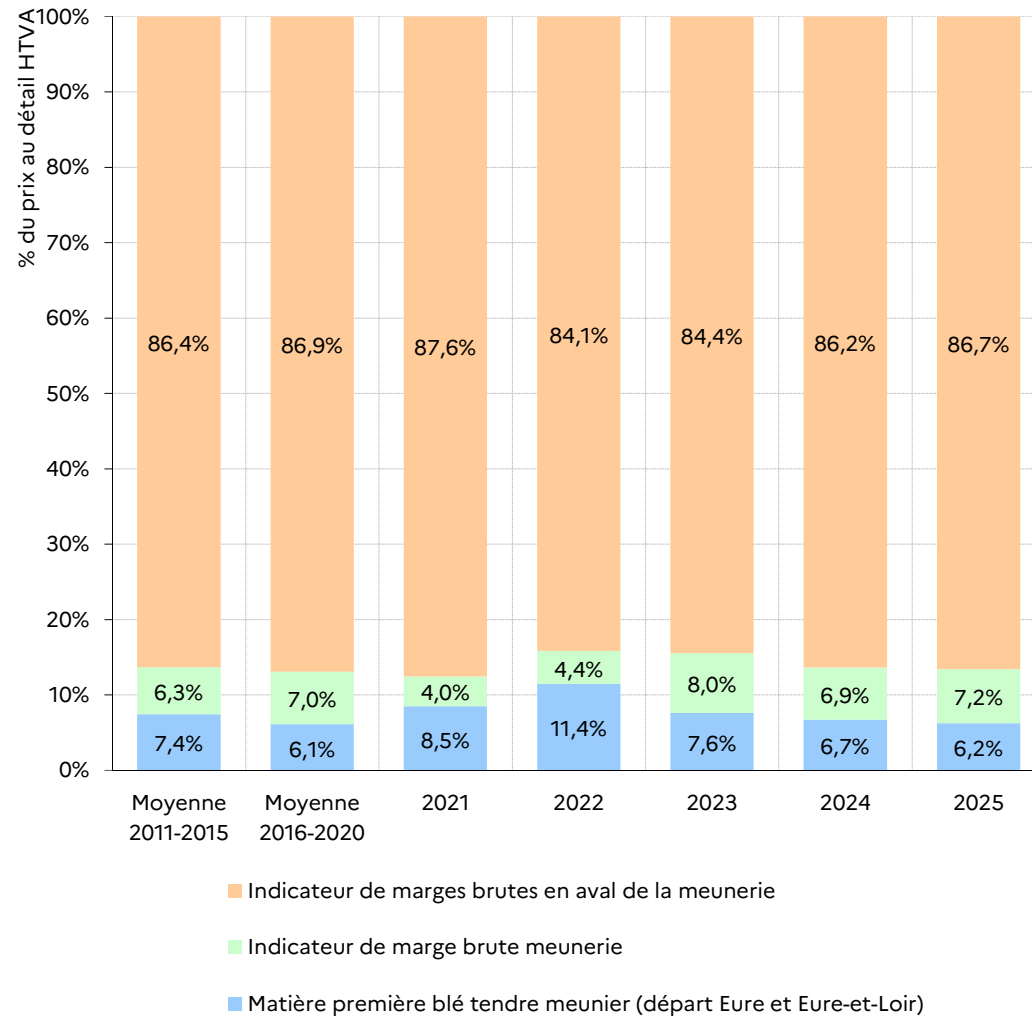
- La baguette est le seul produit suivi pour lequel **la distribution inclut les artisans**, au vu de leur part dans les achats des français (environ 50 %) ;
- La marge brute en aval de la meunerie est agrégée** pour l'ensemble des acteurs depuis la transformation de la farine jusqu'à la vente de la baguette, pour tous les circuits (artisans, boulangeries industrielles, rayon boulangerie des GMS).

Lecture :

- Entre 2011 et 2020, malgré la baisse du coût du blé, la hausse des coûts de production en aval a entraîné une légère progression du prix du pain.
- Le prix de la baguette est passé de 3,50 €/kg en moyenne 2016-2020 à environ 4,05 €/kg en 2025.
- De 2020 à 2022, la marge brute du maillon meunerie se sont largement contractées.
- La hausse observée à partir de 2022 s'inscrit dans le contexte de forte inflation.
- La majeure partie du prix au détail correspond aux coûts en aval de la meunerie (boulangerie, distribution, main-d'œuvre, énergie, etc.).
- Depuis 2023, malgré la baisse du prix du blé, le prix du pain reste élevé, les marges brutes de la meunerie et en aval de la meunerie restant supérieures à la période pré-inflation.
- En 2025, le prix TTC reste globalement stable au regard de la période étudiée.
- La matière première recule à 0,24 €/kg, proche des niveaux d'avant crise.
- La marge brute de la meunerie se maintient à environ 0,27 €/kg, tandis que celle de l'aval constitue toujours la part la plus importante du prix au détail, avec 3,33 €/kg.

Graphique 172

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes

**Points d'attention :**

- La baguette est le seul produit suivi pour lequel **la distribution inclut les artisans** ;
- La marge brute en aval de la meunerie est agrégée** pour l'ensemble des acteurs depuis la transformation de la farine jusqu'à la vente de la baguette ;
- C'est le produit suivi par l'Observatoire pour lequel la matière première agricole (MPA) pèse le moins dans le prix au détail (6 à 11 % du prix HT en fonction des années).

Lecture :

- En 2022 la part du blé atteint un pic à 11,4 %, sous l'effet de la flambée des cours, au détriment des marges aval.
- Dès 2023, la structure du prix se rééquilibre en faveur de l'aval, avec la baisse du coût de la matière première.
- En 2025, une structure proche de l'avant-crise : la part du blé (6,2 %) et celle des marges aval de la meunerie (86,7 %) retrouvent des niveaux comparables à la moyenne 2016-2020.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, « La Dépêche - Le Petit Meunier », Insee

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE BLÉ TENDRE, SOLDE DISPONIBLE ET COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ TENDRE

4.1. Compte de résultat des exploitations productrices de blé tendre

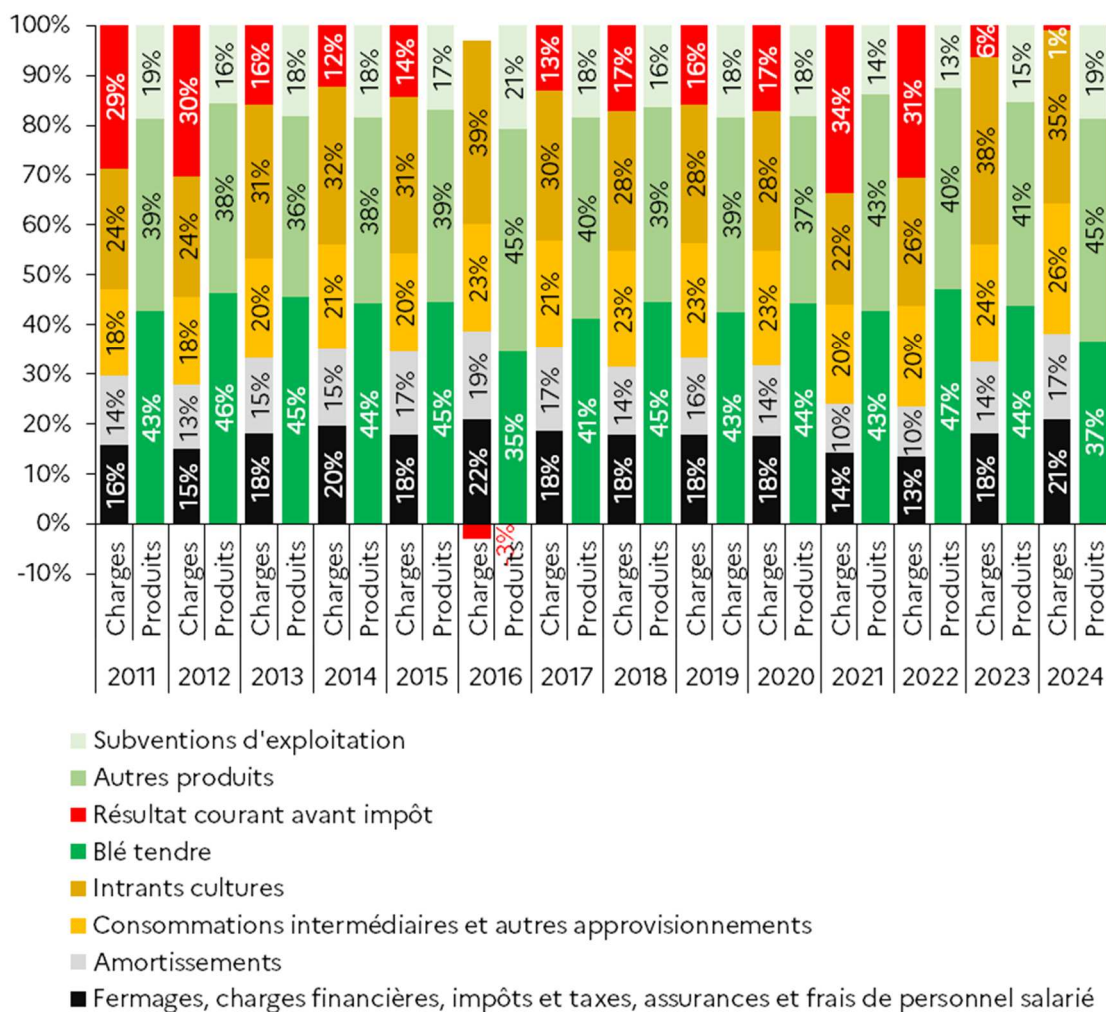
Sur la période 2010-2024, l'échantillon des exploitations productrices de blé tendre issu du RICA est constitué de 77 à 226 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 4 583 à 12 708 exploitations spécialisées. Pour cet ensemble, la production de blé tendre constitue en moyenne, sur la période considérée, de 47 % à 57 % de la valeur de la production de l'exercice. En 2024, l'échantillon est de 77 unités pour 4 583 exploitations.

L'année 2024 a été marquée par une des plus faibles récoltes des quarante dernières années, expliquant un recul des surfaces et une chute des rendements. Ce recul a entraîné une diminution du produit blé tendre plus forte que celles des charges, notamment d'intrants pour cultures. Au final, le résultat courant avant impôt des exploitations agricoles productrices de blé tendre est en très forte baisse en 2024 pour la deuxième année consécutive. Cela fait suite à deux années de résultats très élevés en 2021 et 2022.

En dehors de l'année exceptionnellement mauvaise de 2016, c'est le moins bon résultat courant de la période 2010-2024. Alors que 2021 et 2022 étaient les deux meilleures années, 2023 et 2024 sont les deux moins bonnes, hors 2016. Les résultats des exploitations ont ainsi été soumis à une très forte volatilité depuis 2021 (Graphique 175).

Graphique 173

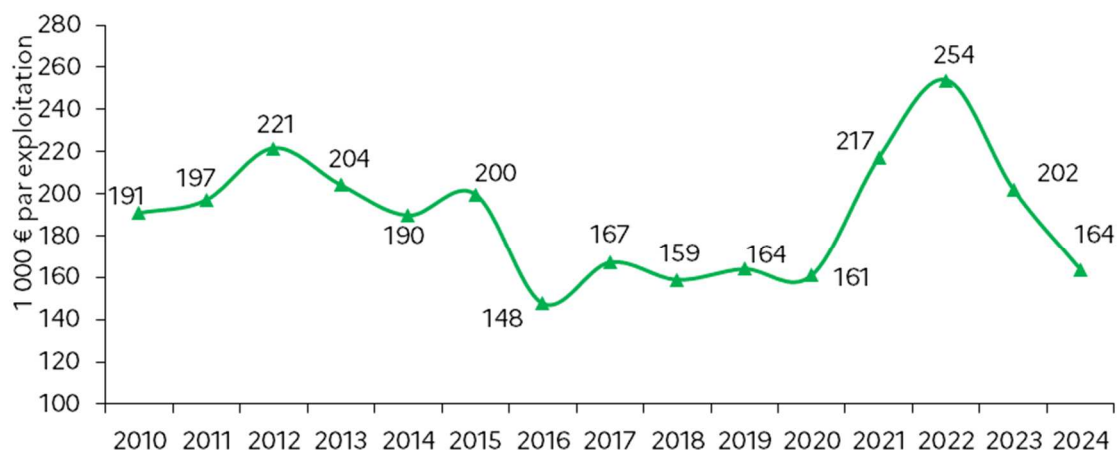
Structure du compte de résultat moyen des exploitations productrices de blé tendre



Source : Rica (SSP)

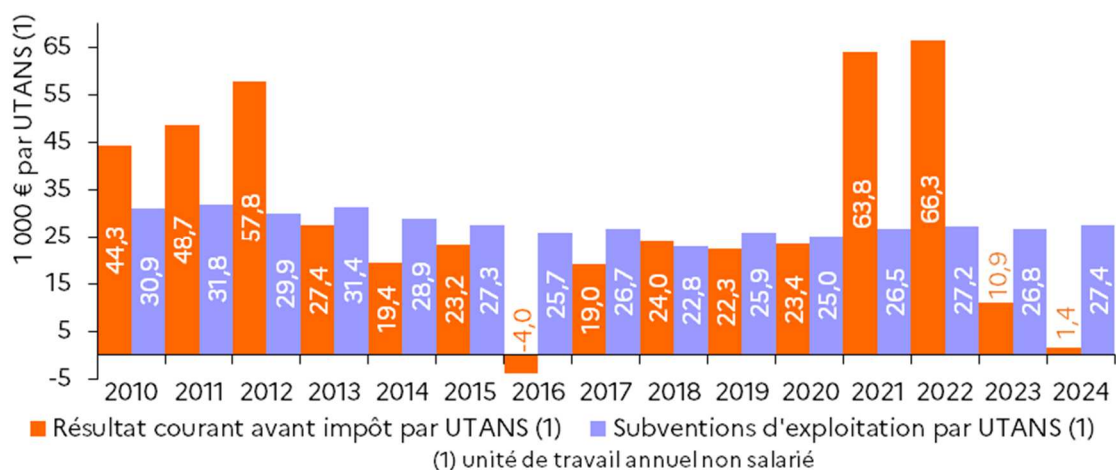
Le résultat courant avant impôt sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 173 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 174

Montant moyen des produits courants³ par exploitation productrice de blé tendre

Source : Rica (SSP)

Graphique 175

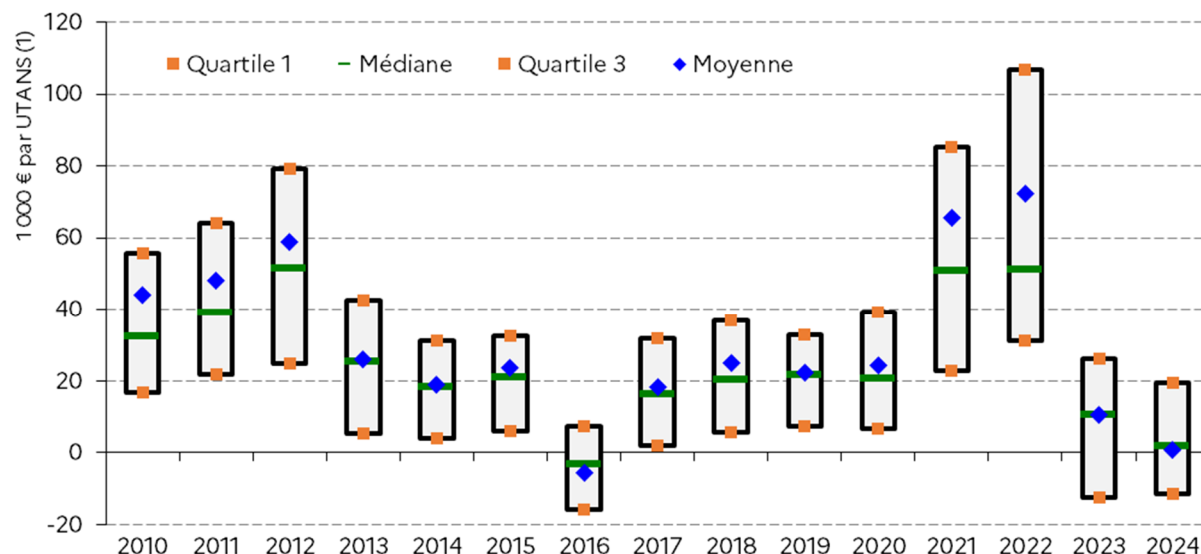
Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé tendre

Source : Rica (SSP)

³ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y compris les subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprend pas les produits exceptionnels.

Graphique 176

Dispersion du résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé tendre de 2010 à 2023



(1) Unité de travail non salarié

Source : Rica (SSP)

Afin de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des résultats des exploitations agricoles autour de la moyenne, l'Observatoire publie également des résultats sur la dispersion de 2010 à 2024.

La taille de l'échantillon ne permet ici de ne présenter que des résultats par quartile en plus de la moyenne et de la médiane (cf. définitions au chapitre 1).

Ainsi, la moitié des exploitations de l'échantillon ont un résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié (RCAI/UTANS) compris entre - 11 000 € et + 19 000 € en 2024. La médiane égale à la moyenne montre que la distribution est symétrique autour de la moyenne : il y a autant d'exploitations en dessous qu'au-dessus de la moyenne.

La dispersion est notamment plus importante les années où le RCAI/UTANS moyen est le plus élevé (en 2012, 2021 et en 2023).

Sur la période 2010-2024, la dispersion du RCAI/UTANS des exploitations de blé tendre connaît d'importantes fluctuations, notamment depuis 2021. Après avoir connu les niveaux de résultats les plus élevés en 2021 et 2022, les années 2023 et 2024 sont les moins bonnes depuis 2016. Près de la moitié des exploitations ont en 2024, un RCAI/UTANS négatif. Cette situation n'avait pas été observée depuis 2016.

4.2. Solde disponible et coût de production du blé tendre

4.2.1. Solde disponible du blé tendre

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production établis par les Instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire a mis en place un groupe de travail spécifique à cette question.

Il est ressorti de ces travaux le fait de présenter des résultats sans charges supplétives⁴, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Les données présentées sont issues de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après des données CerFrance. L'échantillon comprend un peu plus de 4 000 exploitations réparties sur 17 départements français, représentant près de 40 % de la production française de blé tendre.

Le prix du blé figurant sur le Graphique 177 calculé à partir des comptes des exploitants. Il dépend des dates de clôture des comptes et du type de commercialisation pratiqué par les agriculteurs et n'inclut pas les plus ou moins-values réalisées sur les marchés à terme pour les agriculteurs qui passent en direct des ordres de vente.

Les données 2024 sont provisoires car calculées à partir d'un nombre d'observations réduit de l'échantillon de base (environ la moitié). Les données 2025 sont prévisionnelles car issues d'extrapolations des données des années précédentes et d'observations sur le terrain.

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le solde disponible a fortement diminué (- 274 %), et est redevenu négatif (- 16 €/tonne), comme le montre le graphique. C'est le plus faible niveau sur la période observée depuis 2016. Cette dégradation du solde disponible s'explique par une baisse des prix (- 6 %), qui avait commencé dès 2023, couplée à une augmentation des charges (+ 9 %). À cela s'ajoute une baisse des rendements (- 1 t/ha).

Le solde disponible s'améliore en 2025, du fait d'une baisse des charges (- 20 %) et d'une amélioration des rendements (+ 1,3 t/ha), malgré une nouvelle baisse des prix (- 18 %). Au final, le solde disponible reste négatif (- 6 €/t) pour la deuxième année consécutive. Sur la période observée, c'est la première fois que le solde disponible est négatif sur deux années consécutives.

Ces résultats moyens ne rendent pas compte des disparités entre exploitations liées aux rendements, aux dates d'achat des intrants et de vente du blé.

Encadré 5 :

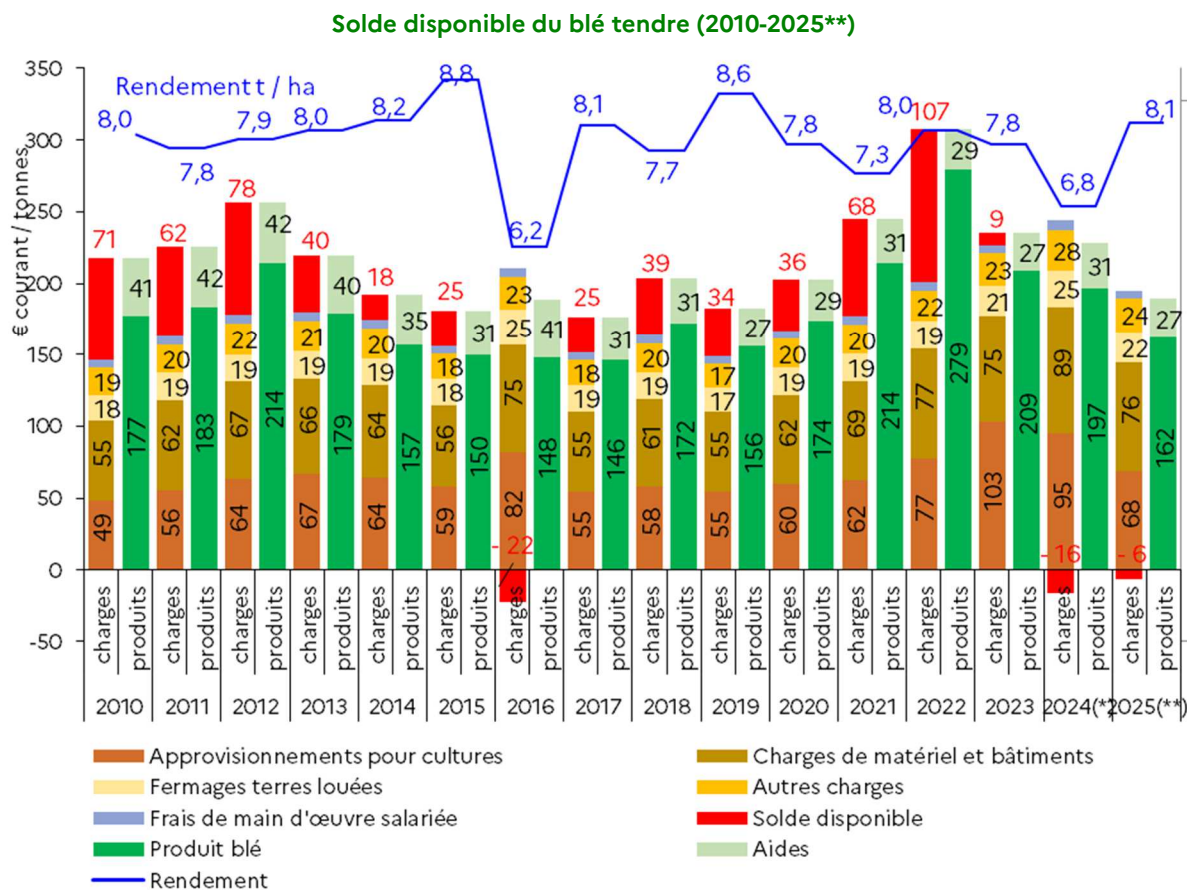
Résultats des exploitations productrices de blé tendre : d'importantes variations depuis 2021

Après une année record en 2022, du fait de la hausse des prix des céréales, les exploitations de blé tendre ont ainsi fait face à trois années de diminution de leurs résultats économiques. En 2023, la diminution s'explique principalement par une baisse des prix des céréales et une hausse des charges et notamment du prix des intrants (+ 33 %). En 2024, la baisse du solde disponible est liée à la baisse cumulée des rendements (- 1 t/ha) et des prix (- 6 %) couplés à une hausse des charges (+ 8 %). Le solde disponible redevient ainsi négatif (- 16 €/t), soit son plus faible niveau depuis 2016 (- 22 t/ha). En 2025, le solde disponible resterait négatif (- 6 €/t), en raison de la diminution du prix du blé tendre (- 17 %), malgré une amélioration des rendements (+ 1,3 t/ha) et une baisse des charges (- 20 %).

Au final, les résultats économiques des exploitations de blé tendre ont subi trois chocs différents ces trois dernières années : un premier avec la hausse prix d'intrants, un second avec une baisse des rendements et un dernier avec une baisse des prix du blé.

⁴ Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

Graphique 177



* : provisoire

** : prévisions (d'après les données des prix des engrais de Terre net)

Source : Observatoire Arvalis-Unigrains d'après CerFrance

4.2.2. Coût de production du blé tendre

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production issus de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après les données CerFrance. La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières.

Les indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles.

Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations, mais sont des conventions validées par les membres de l'interprofessions et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail.

Les données présentées sont également issues de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après des données CerFrance. L'échantillon comprend un peu plus de 4 000 exploitations réparties sur 17 départements français, représentant eux-mêmes près de 40 % de la production française de blé tendre.

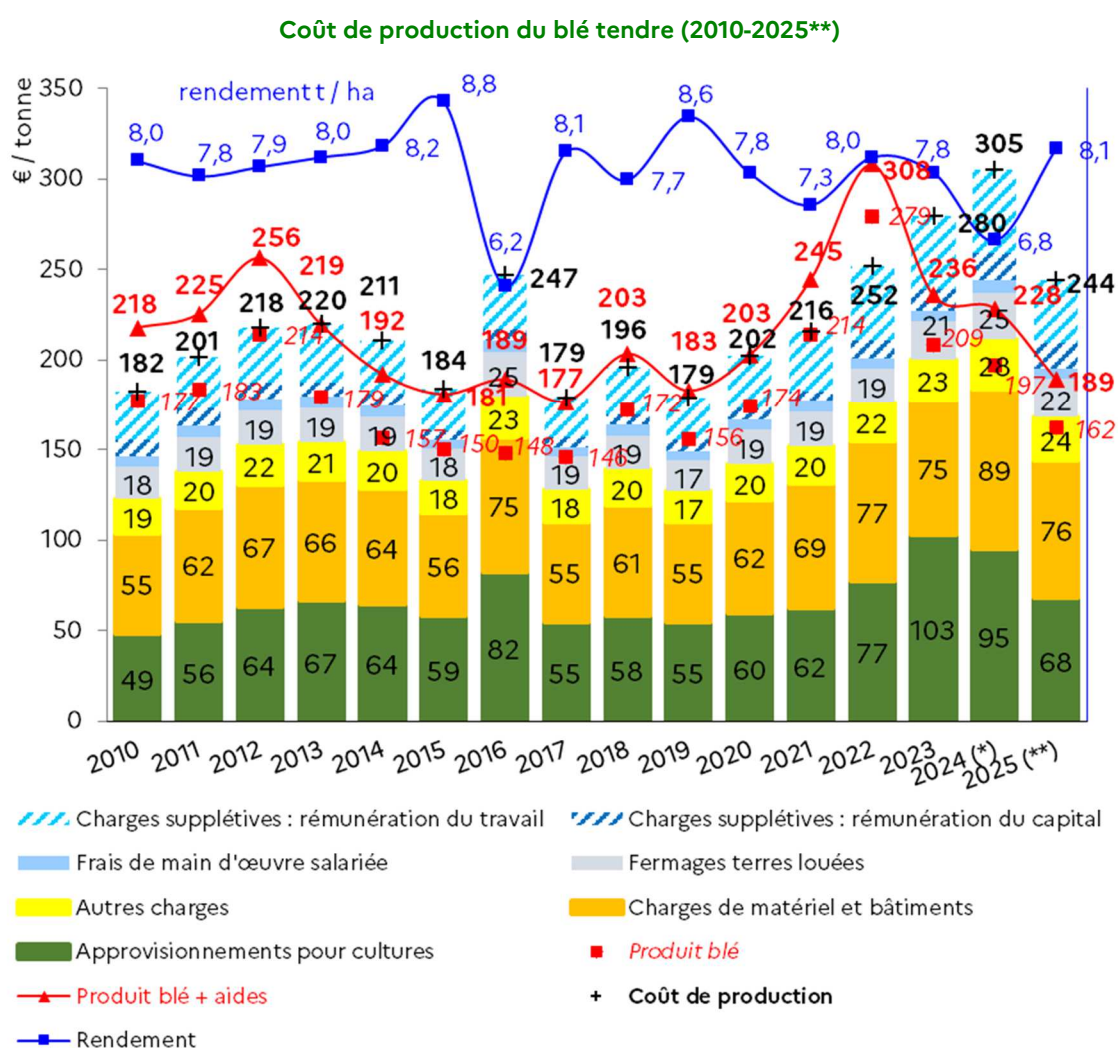
Le coût de production présenté ici intègre :

- une rémunération standard pour le travail des exploitants à hauteur de la rémunération nette d'un chauffeur de tracteur qualifié niveau III, échelon 12 soit environ 2 SMIC nets (depuis 2022, 1,2 auparavant),
- les cotisations sociales de l'exploitant (pour information, ces cotisations ne sont pas retenues comme une charge d'entreprise dans le Rica),
- une rémunération pour les capitaux propres (taux des OAT à 10 ans) et pour les terres en propriété (à la valeur des fermages moyens régionaux).

Les deux premiers postes sont réunis sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du travail » sur le Graphique 178, le troisième poste figure sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du capital » sur ce même graphique.

La prise en compte des charges supplétives pour la rémunération du travail et du capital explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

Graphique 178



* : provisoire

** : prévisions (d'après les données des prix des engrais de Terre net)

Source : Observatoire Arvalis-Unigrains d'après CerFrance

5. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ARTISANAL DE LA FILIÈRE FARINE-PAIN

Les comptes des entreprises de meunerie (code NAF 10.61 A) utilisés sont ceux déposés aux greffes des tribunaux de commerce et publiés sur la base Diane (Moody's). Les résultats sont présentés ci-dessous.

Une évolution est susceptible d'intervenir d'une année sur l'autre au sein de l'échantillon. Elle est liée à la vie des entreprises au sein d'un secteur : fusions, acquisitions, cessions ou cessations d'activité.

5.1. Structure des charges des entreprises du secteur de la meunerie

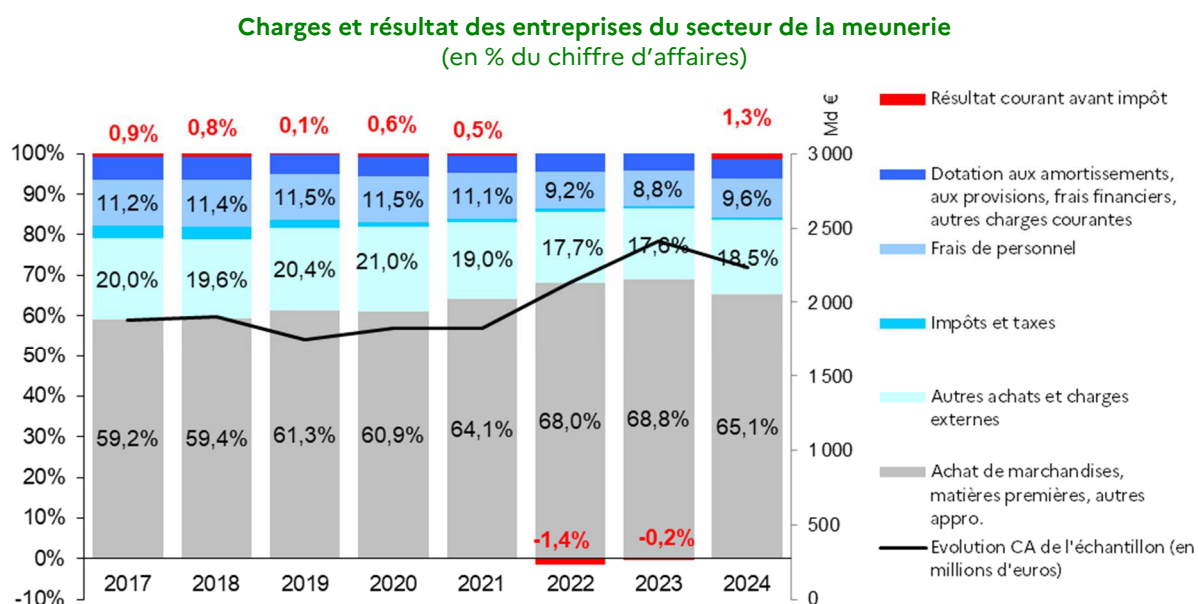
Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 61 entreprises (ex. 2024) à 100 entreprises (ex. 2018). On compte 7 entreprises de moins en 2024 par rapport à 2023 (Graphique 1799). La production vendue de biens de cet échantillon représente, en 2023, 80 % de la production commercialisée des entreprises du secteur (ProdCom, 2023).

Le chiffre d'affaires de l'échantillon varie entre 1,76 milliard d'euros (niveau le plus bas, en 2019) et 2,4 milliards d'euros (niveau le plus élevé, en 2023). En 2024, il enregistre un recul de 7 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 2,2 milliards d'euros.

Le poste « achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements », qui comprend principalement les achats de blé tendre destinés à la transformation, est en augmentation de 2017 à 2023 d'environ 9 points de pourcentage (pp). En 2024, il diminue de 12 % en valeur par rapport à 2023 et sa part recule à 65 % du total, soit une baisse de 3,7 pp. En parallèle, le poste « autres achats et charges externes », correspondant notamment aux dépenses en énergie, en eau et en emballages, diminue de 2 % en valeur en 2024 mais progresse en part, de 0,9 pp, traduisant une baisse plus marquée des autres postes.

En 2024, le résultat courant avant impôt (RCAI) redevient positif et atteint, en part comme en valeur, son niveau le plus élevé sur la période observée (+ 1,3 %). Cette amélioration semble davantage traduire un effet d'ajustement et d'optimisation des coûts dans un contexte de détente inflationniste, qu'un réel dynamisme de l'activité productive, comme en témoigne un taux de valeur ajoutée inférieur à celui observé sur la période 2017-2021.

Graphique 179



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la meunerie (NAF 10.61 A) publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires en valeur de l'échantillon en seconde ordonnée (échelle de droite).

5.2. Comptes des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche

Le secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la fabrication à caractère industriel de pains, de viennoiseries (croissants par exemple), de pâtisseries fraîches et de gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées) et/ou la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson et/ou la fabrication à caractère industriel de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et de croque-monsieur crus, Insee ».

L'échantillon analysé est composé 110 entreprises en 2024, contre 121 en 2023 et 149 en 2017. La production vendue de biens de cet échantillon représente 55 % de la production commercialisée des entreprises du secteur en 2023 (ProdCom, 2023).

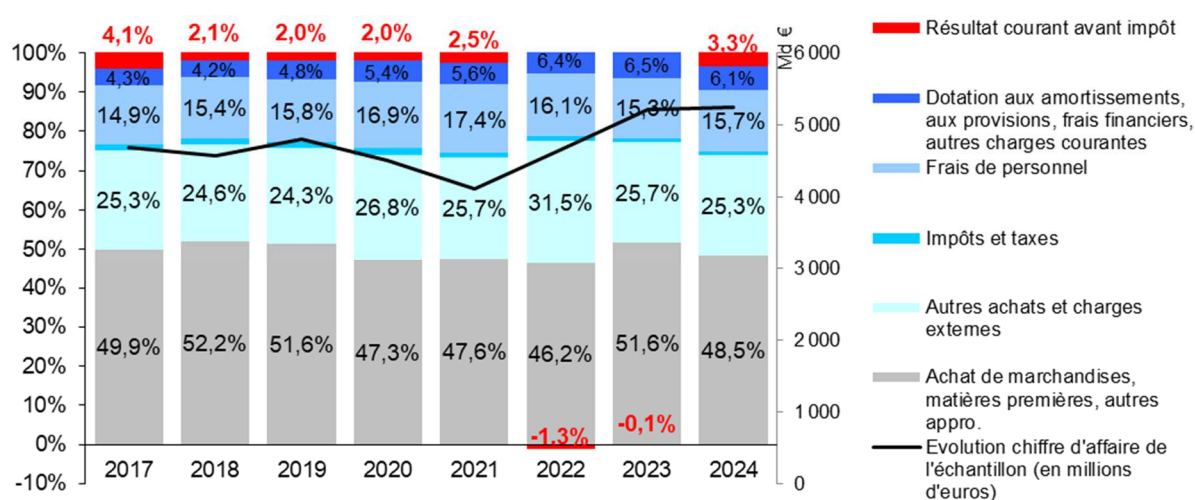
Sur la période étudiée (Graphique 180), le chiffre d'affaires net varie entre 4,1 milliards d'euros, son niveau le plus bas en 2021, et 5,2 milliards d'euros, niveau le plus élevé en 2024, et ce malgré un échantillon plus restreint. Les années 2022 et 2023 se caractérisent par une progression du chiffre d'affaires comparable à la hausse des charges. En particulier, le poste « autres achats et charges externes », correspondant notamment aux dépenses en énergie, en eau et en emballages, augmente de 38 % en valeur entre 2021 et 2022, dans un contexte d'inflation lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette année-là, ce poste progresse de 5,8 points de pourcentage dans le total des produits, ce qui contribue mécaniquement à réduire la part des « achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements », lesquels augmentent néanmoins de 9 % en valeur. Entre 2022 et 2023, les évolutions de coûts se

recomposent : le poste « achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements » progresse de 25 % en valeur, en lien notamment avec la hausse du cours du blé tendre, tandis que les « autres achats et charges externes » diminuent de 9 %. Ces variations marquées de coûts ont contribué à la dégradation des résultats du secteur, conduisant à un résultat courant avant impôt (RCAI) négatif pendant ces deux années.

En 2024, le RCAI redevient positif, tant en valeur qu'en part, et dépasse les niveaux observés sur la période étudiée, à l'exception de 2017. Cette amélioration est notamment portée par la progression des exportations (+ 25 % par rapport à l'année précédente), qui représentent désormais 20 % de l'activité totale, contre 80 % réalisée sur le marché intérieur.

Graphique 180

Charges et résultat des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (en % du chiffre d'affaires)



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (NAF 10.71 A) publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en valeur en seconde ordonnée (échelle de droite).

5.3. Compte des entreprises artisanales individuelles du secteur de la boulangerie-pâtisserie

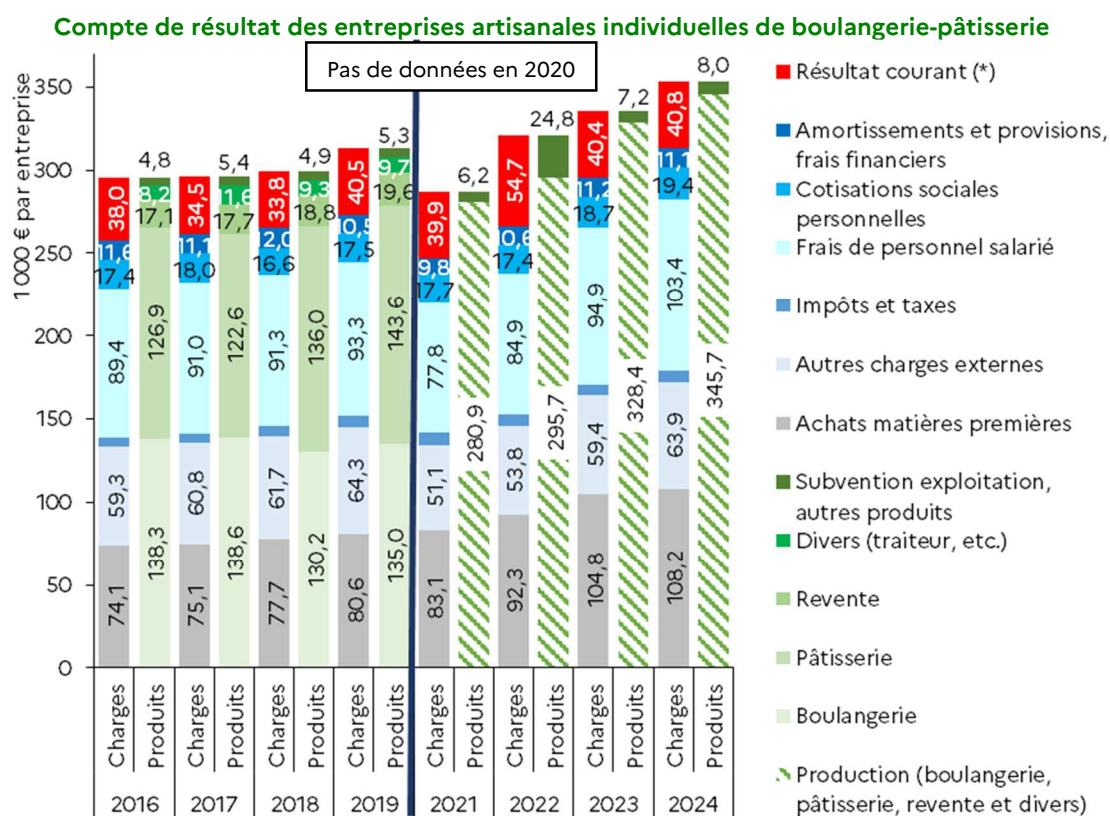
Les données de compte de résultat moyen des entreprises artisanales de boulangerie-pâtisserie ont comme source le Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France).

Dans ces entreprises, le chef d'entreprise et son conjoint, lorsque ce dernier collabore à l'activité de l'entreprise, ne sont pas considérés comme salariés. Ainsi, ils sont rémunérés sur le résultat courant.

En 2024, le chiffre d'affaires a continué d'augmenter par rapport à 2023. Les charges, quant à elles, ont légèrement augmenté entre 2024 et 2023, avec au premier lieu les « frais de personnel » (+ 9 %), les « autres charges externes » (+ 8 %), au sein desquelles on retrouve le poste énergie et les « achats de matières premières » (+ 5 %).

Au final, le résultat courant reste quasiment stable en 2024 (+ 1 %) malgré la hausse du chiffre d'affaires.

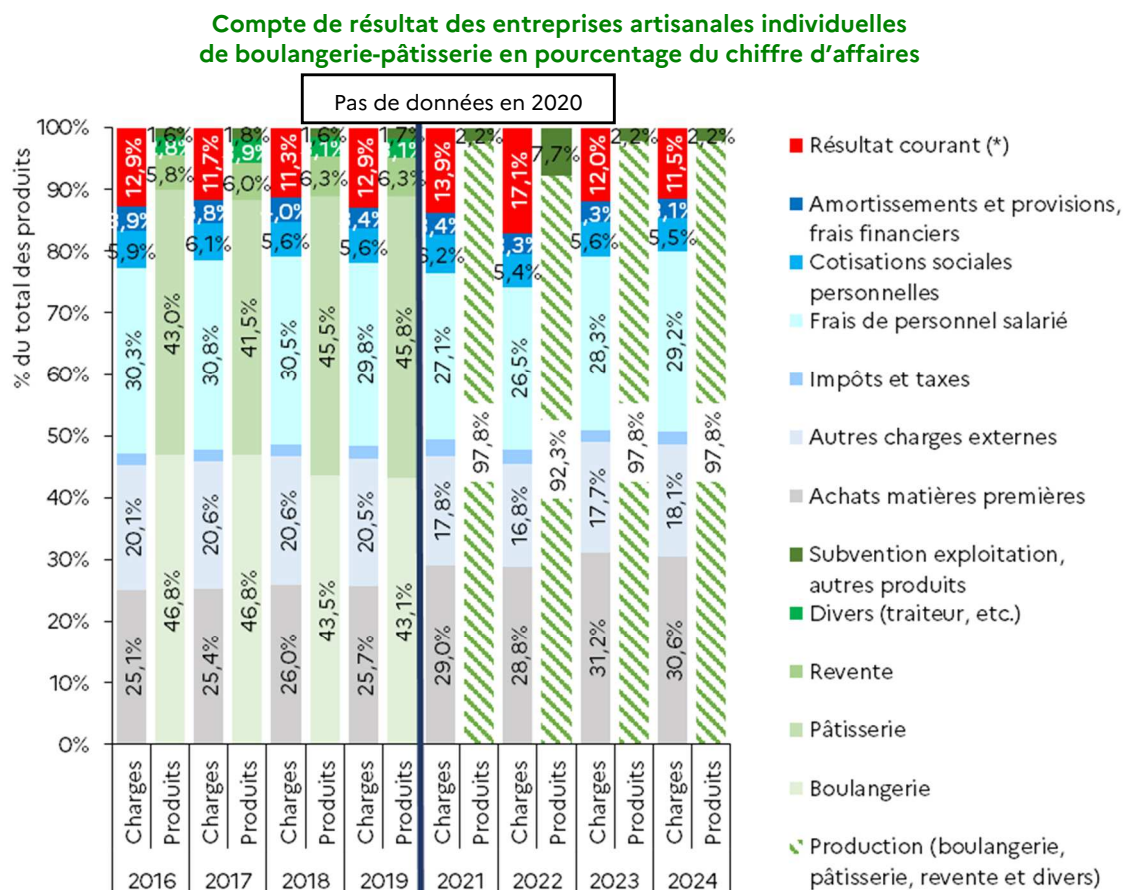
Graphique 181



Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France

(*) Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'entreprise et de son conjoint le cas échéant, ces rémunérations n'étant pas incluses dans les frais de personnel salarié présentés sur le graphique.

Graphique 182



Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France

(*) Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'entreprise et de son conjoint le cas échéant, ces rémunérations n'étant pas incluses dans les frais de personnel salarié présentés sur le graphique.